

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL359

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de
Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-
Michel Lambert, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 3

À l'alinéa 70, substituer aux mots :

« l'offre de soins »,

les mots :

« la politique de santé et d'autonomie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dimension médico-sociale doit être englobée dans l'offre territoriale qui ne doit pas se limiter aux soins.